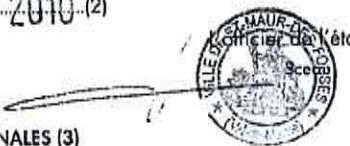


ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Sébastien, Charles,
Albert
Nom PRAT

Né le 24 mai 1984
à 8 heures 20
à Saint-Étienne-des-Trois-Fontaines
de (1) Michel, Jean, Charles
PRAT
et de (1) Véronique, Étienne-Élisabeth
ROBERT

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 319
le 14 MAI 2010 (2)

**MENTIONS MARGINALES (3)****MARIAGE** célébré à

le

Les futurs époux ont déclaré (4)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° , le

L'officier de l'état civil

**MENTIONS MARGINALES (3)****MENTIONS MARGINALES (3)**

- (1) Prénoms et nom du père et de la mère.
 (2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont opposés à l'occasion de mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 347/328
le 17 Avril 2010

à 11 heures 00
est né(e) (1) Nuna, Eléon PRAT

Suivant déclaration
conjointe de 18 Avril 2010

du sexe Féminin
à Courcier au Prie (Seine et Marne)
reconnu(e) (2) Par ses Père et Mère
le 24 Mars 2010 à Soignolles-en-
Brie (Seine et Marne)
par (3)

Délivré conforme aux registres, le 6 Mai 2010

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » ou « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 243-226
le 05 avril 2013
à 19 heures (1 min)
est né(e) (1) Rania, Yéna PRAT
du sexe féminin
à Tournan-en-Brie (77220)
reconnu(e) (2) Le 06 mai 2013 à
BRIE-COMTE ROBERT (Seine-et
Marne)
par (3) son père et par sa mère
Délivré conforme aux registres, le 06 AVR 2013
L'officier de l'état civil
Le Fonctionnaire Municipal
Par délégation du Maire

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°
le
à heures
est né(e) (1)
du sexe
à
reconnu(e) (2)
par (3)
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le
à
Délivré conforme aux registres, le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »
(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.
(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.